

Robins des Bois Foire aux questions

1. Qui peut bénéficier d'une place Robins des Bois ?
2. Comment sont identifiées les associations partenaires des places Robins des Bois ?
3. Comment offrir une place Robins des Bois ?
4. Comment demander mon Reçu fiscal ?
5. Pourquoi seules certaines dates sont ouvertes pour les Robins des Bois ?
6. Quelles sont les dates Robins des Bois ?
7. Comment m'investir dans le projet Robins des Bois ?
8. Je suis une association, comment puis-je rejoindre les Robins des Bois ?
9. Les individuels peuvent-ils bénéficier des places Robins des Bois ?

1. QUI PEUT BÉNÉFICIER D'UNE PLACE ROBINS DES BOIS ?

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations en Île-de-France.

Pour chaque date concernée par des places Robins des Bois, nous proposons aux associations partenaires les places mises à disposition. Ces associations se chargent ensuite d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places. Ainsi, ce sont des bénéficiaires de plusieurs associations, accompagnés par un référent, qui assistent au spectacle, selon le nombre de billets disponibles. Un accueil privilégié est mis en place les soirs en question.

Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour des spectateurs individuels. **Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont uniquement en lien avec des associations partenaires.**

Des liens de long terme sont tissés avec ces structures, en collaboration avec les mécènes et donateurs de l'opération.

2. COMMENT SONT IDENTIFIÉES LES ASSOCIATIONS PARTENAIRES DES PLACES ROBINS DES BOIS ?

Le Châtelet s'appuie sur un réseau solide d'associations en Île de France.

L'information concernant le dispositif Robins des Bois, et les places disponibles, est transmise à ces associations. Celles qui sont intéressées selon les dates et les places disponibles échangent ensuite avec le théâtre.

Les associations intéressées peuvent contacter directement le Châtelet afin que le Théâtre leur expose le projet, et développer un partenariat.

Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour les individuels. Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont uniquement en lien avec des associations partenaires.

3. COMMENT OFFRIR UNE PLACE ROBINS DES BOIS ?

Vous pouvez offrir une ou plusieurs places Robins des Bois de deux manières :

- En ajoutant une place Robins des Bois à votre panier lors de votre achat
- En passant par la filière de vente dédiée Robins des Bois

Les places sont ouvertes à la vente jusqu'à 7 jours avant la date du spectacle.

Via la filière de vente Robins des Bois

Achat uniquement de places Robins des Bois (indépendamment de votre propre panier d'achat)

1) Rendez-vous sur le site chatelet.com, pour accéder à la billetterie « Robins des Bois »
<https://www.chatelet.com/robins-des-bois/>

2) Choisissez le spectacle que vous voulez offrir, la catégorie et le nombre de places concernées

Pour chaque spectacle, seules certaines dates sont ouvertes aux réservations Robins des Bois

Les places Robins des Bois sont des places de catégories 1, 2 ou 3

Les places attribuées sont automatiquement les meilleures parmi celles disponibles dans la catégorie choisie

3) Réglez vos places Robins des Bois en ligne

Vous recevrez un mail de confirmation (qui ne fait pas office de billet)

Avec cette confirmation, vous pouvez demander votre reçu fiscal auprès du service développement :
developpement@chatelet.com

Merci de joindre votre mail de confirmation et de préciser vos coordonnées lors de votre demande.

Les reçus fiscaux sont émis à la fin du mois suivant les représentations concernées par le don, une fois le paiement reçu et la représentation passée.

4) Le Châtelet identifie les bénéficiaires et se charge de distribuer les places

Via la filière de vente classique

Lors de votre achat de place en ligne, vous pouvez ajouter une ou plusieurs places « Robins des Bois » du même spectacle, pour **l'offrir**.

1) Rendez-vous sur le site chatelet.com, pour accéder à la billetterie classique

2) Choisissez vos spectacles et ajoutez une place Robins des Bois

Après avoir choisi une place pour vous-même, vous pouvez ajouter une ou plusieurs places **pour le même spectacle** sur une des dates ouvertes aux réservations Robins des Bois, pour l'offrir.

Pour chaque spectacle, seules certaines dates sont ouvertes aux réservations Robins des Bois

Les places Robins des Bois sont des places de catégories 1, 2 ou 3.

Vous pouvez choisir le placement de la place Robins des Bois que vous souhaitez offrir : le Châtelet se charge d'identifier la personne qui bénéficie de cette place

3) Valider votre panier d'achat et réglez vos places

Vous pouvez imprimer ou recevoir la totalité des billets commandés, selon le mode d'envoi choisi.

La place « Robins des Bois » que vous offrez porte une lettre « R » sur le billet : celui-ci est repris par le Théâtre automatiquement pour être donné au bénéficiaire. Même si ce billet est en votre possession, il n'est pas valide pour vous : vous ne pourrez pas entrer dans la salle avec ce billet, car il aura déjà été donné au bénéficiaire.

4) Demandez votre reçu fiscal

Vous recevrez un mail de confirmation (qui ne fait pas office de billet)

Avec cette confirmation, vous pouvez demander votre reçu fiscal auprès du service développement : developpement@chatelet.com

Merci de joindre votre mail de confirmation et de préciser vos coordonnées lors de votre demande.

Les reçus fiscaux sont émis à la fin du mois suivant les représentations concernées par le don, une fois le paiement reçu et la représentation passée.

5) Le Châtelet identifie les bénéficiaires et se charge de distribuer les places

4. COMMENT DEMANDER MON REÇU FISCAL ?

Après avoir acheté une place Robins des Bois à offrir, vous recevrez un mail de confirmation d'achat (qui ne fait pas office de billet).

Avec cette confirmation, vous pouvez demander votre reçu fiscal auprès du service développement, en envoyant un mail à l'adresse developpement@chatelet.com

Merci de préciser vos coordonnées, le spectacle, le nombre de places, la catégorie et la date concernée, ainsi que le montant total de votre don, en joignant votre mail de confirmation.

Les reçus fiscaux sont émis à la fin du mois suivant les représentations concernées par le don, une fois le paiement reçu et la représentation passée.

5. POURQUOI SEULES CERTAINES DATES SONT OUVERTES POUR LES ROBINS DES BOIS ?

Tous les spectacles de la saison sont concernés par les places Robins des Bois.

Pour des raisons logistiques, **une date par spectacle a été choisie pour accueillir les bénéficiaires Robins des Bois**. Cela permet de centraliser les places disponibles pour permettre aux associations de venir avec un groupe de bénéficiaires (et non pas des personnes isolées) et de garantir un accueil privilégié de qualité.

Les places sont ouvertes à la vente jusqu'à 7 jours avant la date du spectacle afin de pouvoir garantir la mise à disposition de toutes les places offertes.

6. QUELLES SONT LES DATES ROBINS DES BOIS ?

Retrouvez les dates des représentation « Robins des Bois » sur le site du Châtelet
Les places sont ouvertes à la vente jusqu'à 7 jours avant la date du spectacle.

7. COMMENT M'INVESTIR DANS LE PROJET ROBINS DES BOIS ?

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à contacter service développement :
developpement@chatelet.com – 01 40 28 29 50

8. JE SUIS UNE ASSOCIATION : COMMENT PUIS-JE REJOINDRE LES ROBINS DES BOIS ?

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations, qui se chargent d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places mises à disposition dans le cadre des Robins des Bois.
Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter directement le Châtelet afin que le Théâtre vous expose le projet.
Service développement : developpement@chatelet.com – 01 40 28 29 50

9. LES INDIVIDUELS PEUVENT-ILS BÉNÉFICIER DES PLACES ROBINS DES BOIS ?

Le Châtelet travaille en collaboration avec une centaine d'associations, qui se chargent d'identifier les bénéficiaires et d'attribuer les places mises à disposition dans le cadre des Robins des Bois.
Pour le moment, il n'y a pas de mise à disposition des places pour les individuels. Les personnes accueillies dans le cadre des Robins des Bois le sont en lien avec des associations partenaires.